



Dossier # : 1204364003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver une affectation de surplus de 250 000 \$ afin d'accorder une contribution de 150 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal et de créer un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes dans le cadre de la pandémie du COVID-19

Il est recommandé :

D'accorder une contribution exceptionnelle de 150 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour son Fonds d'urgence COVID-19 pour l'année 2020;

De créer un fonds d'urgence en arrondissement de 100 000 \$ pour répondre aux besoins les plus urgents des organismes desservant l'arrondissement dans le cadre de la pandémie du COVID-19;

De déléguer au directeur d'arrondissement délégué l'approbation des demandes de contributions financières et l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds d'urgence d'arrondissement;

D'approuver à cette fin une affectation de surplus de 250 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc LABELLE **Le** 2020-04-14 15:04

Signataire :

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204364003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Approuver une affectation de surplus de 250 000 \$ afin d'accorder une contribution de 150 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal et de créer un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes dans le cadre de la pandémie du COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. Le 29 mars 2020, lors d'une l'assemblée extraordinaire, le conseil d'agglomération s'est prononcé en faveur du prolongement de l'état d'urgence pour l'agglomération montréalaise, et ce pour une durée de 5 jours. Un premier 48 heures d'état d'urgence avait été décrété antérieurement, soit 27 mars 2020.

À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier dédié aux organismes communautaires qui soutiennent la population isolée et vulnérable.

La Ville travaille présentement avec plusieurs partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun en collaboration, sur le plan local, avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, les tables de quartier et les ONBL pour les districts St-Jacques et Sainte-Marie.

Un comité de «travail» s'affère également à identifier les besoins des familles, des personnes immigrantes, itinérantes et en situation d'isolement dans le district Peter-McGill avec la collaboration du CIUSSS du Centre-Ouest-de- l'Île-de-Montréal, la table de quartier et les ONBL.

La Ville de Montréal a mis en place une cellule régionale pour venir en aide à la population itinérante de la métropole. Des mesures pour assurer la sécurité alimentaire et la sensibilisation face au COVID-19 ont été mises en place pour soutenir la population itinérantes. Au début d'avril, c'est trois (3) haltes de repos, de ravitaillement, d'information et de services sanitaires qui sont déployés sur le territoire de Ville-Marie. Des actions pour assurer la sécurité et la santé des usagers qui utilisent les différents refuges sont également mis en place.

Le troisième axe de soutien vise les groupes isolés : aînés, immigrants, personnes vivant avec des défis de santé mentale qui se retrouve isolés, sans soutien suite à la rupture d'activités dans les divers centres et organismes communautaires de l'Arrondissement. Il est important que les OBNL réorganisent leurs services pour offrir du soutien psychosocial.

L'Arrondissement souhaite également aider les organismes partenaires à maintenir une offre de service adaptée à la situation actuelle, tout en répond aux besoins de leurs usagers et en leur permettant de passer au travers cette période difficile. Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'affection d'une somme de 250 000 \$ en provenance du surplus servira à soutenir deux (2) volets distincts:

Volet 1:

- un don de 150 000 \$ de l'Arrondissement au Fonds d'urgence COVID-19 déployé par Centraide du Grand Montréal;

Volet 2:

- un fonds d'urgence local de 100 000 \$ pour soutenir des besoins complémentaires des OBNL de l'Arrondissement dans le cadre de la crise, que ce soit en termes matériel, financier ou autres.
- À ce 100 000 \$ de l'arrondissement, s'ajoutent une contribution de 100 000 \$ en provenance des Caisses Desjardins du Quartier latin de Montréal et du Complexe Desjardins, et de 50 000 \$ de la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et cheffe du deuxième groupe d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, madame Manon Massé.

La Direction de la culture, des sports et du développement social travaille actuellement à baliser cette aide qui pourrait être utile dans le milieu. Une recension des besoins des organismes communautaires est actuellement en cour. Un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire. L'arrondissement veillera à se coordonner avec les divers acteurs et autres parties prenantes du milieu. Un comité mixte sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

L'arrondissement de Ville-Marie souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes ayant déjà reçus un financement dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de ce dernier ne seront pas priorités pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Cette somme totale a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin de mettre en place des mesures de soutien auprès des partenaires fragilisés par la pandémie pour qu'ils puissent offrir des services à la population dans le besoin et traverser cette zone de turbulence sanitaire.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vu privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les population vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);

- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de cette mesure par l'arrondissement de Ville-Marie vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est imputée, tel que précisé dans les interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes ne seraient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds du Centraide à la mi-mars 2020

- Lancement du Fonds de l'arrondissement à la mi-avril 2020
- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des relations avec les citoyens_des communications_du greffe et des services administratifs (Isabelle FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin CRÉPEAU, Ville-Marie
Annie GAUTHIER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
chef de division sports, loisirs et développement social

Tél : 514-872-1769

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-01

Maryse BOUCHARD
Directrice

Tél : 514 872-7667

Télécop. : 514 868-3292

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maryse BOUCHARD
Directrice

Tél : 514 872-7667

Approuvé le : 2020-04-03

Dossier # : 1204364003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver une affectation de surplus de 250 000 \$ afin d'accorder une contribution de 150 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal et de créer un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes dans le cadre de la pandémie du COVID-19

Information Fonds d'urgence COVID-19 -- Centraide du Grand Montréal



[Fonds d'urgence.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET
chef de division sports, loisirs et développement social

Tél : 514-872-1769
Télécop. :

Dossier # : 1204364003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Objet :

Approuver une affectation de surplus de 250 000 \$ afin d'accorder une contribution de 150 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal et de créer un fonds d'urgence d'arrondissement de 100 000 \$ pour soutenir des organismes dans le cadre de la pandémie du COVID-19

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière_GDD no 1204364003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle FORTIER
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-4512

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-14

Samba Oumar ALI
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-2661

Division : Division des ressources financières et matérielles

S'impliquer

Sujets de l'heure

Donner

Nos champs d'action

Nos organismes

Les quartiers desservis

Nos donateurs

Pourquoi donner?

COVID-19

Accueil > COVID-19 > Fonds d'urgence

COVID-19

Fonds d'urgence

Demande de financement au Fonds d'urgence

Organismes soutenus par le Fonds d'urgence

Organisations partenaires du Fonds d'urgence

Propageons l'entraide

FONDS D'URGENCE

Partagez



Centraide du Grand Montréal lance un appel à la générosité afin de mettre en place **des mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal**. Les demandes d'aide explosent et nous avons besoin de votre soutien pour poursuivre l'effort collectif et traverser cette crise.

De nombreuses personnes sont confinées à la maison, soit en raison de leur âge ou parce qu'elles sont en période d'isolement. Aussi, plusieurs familles en situation de pauvreté ayant normalement recours aux banques alimentaires n'y ont plus accès, car la majorité des services sont suspendus ou lourdement affectés en raison de l'interdiction de rassemblement et de la réduction drastique de bénévoles contraints à rester chez eux.

Notre première priorité est d'assurer la sécurité alimentaire de tous

Afin que personne ne se retrouve en situation d'insécurité alimentaire, tous les organismes travaillent très fort à réorganiser leurs activités pour répondre aux besoins. À titre d'exemple, certaines activités de cuisine collective sont remplacées par des corvées de préparation de repas congelés pour des livraisons à domicile. Pour y arriver, les organismes ont besoin de bénévoles dans les cuisines, de voitures, de chauffeurs, de livreurs, etc., nécessitant des ressources humaines et financières supplémentaires.

Propageons l'entraide

Tous les dons faits à Centraide à partir de maintenant, et ce jusqu'au 30 avril seront affectés à ce fonds d'urgence qui concrètement permettra de :



Distribution de nourriture entre les banques alimentaires (telles Moisson Montréal, Laval et Rive-Sud) et les organismes qui préparent des paniers et/ou des repas individuels et les redistribuent aux personnes dans le besoin.



Ajout de ressources humaines pour répondre aux demandes des personnes vulnérables et isolées : les aînés, les nouveaux arrivants, les personnes ayant des problèmes de santé mentale, celles qui sont fragilisées par la maladie ou confrontées à des pertes de revenus, à l'insécurité alimentaire, à la violence, etc.

En cette période de crise, propageons l'entraide et continuons d'**agir ici, avec cœur**, pour le bien-être de tous!

Ne soyez **#JamaisIndifférents**
AGISSEZ ICI, AVEC CŒUR 

FAITES UN DON



Abonnez-vous à l'infolettre

Courriel

S'inscrire

Suivez-nous



Copyright © 2020 Centraide du Grand Montréal. Tous droits réservés.
Numéro d'enregistrement d'organisme de charité : 118842517RR0001

Développement Web Reptile

N° de dossier : 1204364003

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

"Accorder une contribution exceptionnelle de 150 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour son Fonds d'urgence COVID-19 pour l'année 2020, créer un fonds d'urgence en arrondissement de 100 000 \$ pour répondre aux besoins les plus urgents des organismes desservant l'arrondissement dans le cadre de la pandémie du COVID-19, déléguer au directeur d'arrondissement délégué l'approbation des demandes de contributions financières et l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds d'urgence d'arrondissement et approuver à cette fin une affectation de surplus de 250 000 \$."

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes non applicables) 250 000,00 \$

	Années antérieures	2020
Montant		250 000,00 \$

Informations comptables:

Provenance (Taxes non applicables)

Montant: 250 000,00 \$ Surplus de gestion affecté - Autres fins - Ville-Marie

De:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0000000	000000	00000	31025	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Imputation (Taxes non applicables)

Montant: 250 000,00 \$ Direction - Surplus de gestion

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0012000	306192	01819	61900	016491	0000	000000	028055	00000	00000

- Le(s) virement(s) requis sera (seront) effectué(s) conformément aux informations ci-dessus.
- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM04364003
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

Isabelle Fortier

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-4512

Date: **2020-04-14**